



Italie

Circuit la Calabre

Du 02 au 09 mai 2025

8 jours / 7 nuits

Hôtels 3 et 4****

à partir de 1280€ / pers
Base 40 personnes

Jour 1: VOTRE VILLE REGION D'OMBRIE

Départ de votre ville en direction de l'Italie - Déjeuner libre en cours de route - Installation à l'hôtel dans la région d'Ombrie - Dîner et logement.

Jour 2: CASTROVILLARI / COZENZA

Petit déjeuner - Poursuite du trajet vers la Calabre en direction de Cosenza - Déjeuner en cours de route - Dans l'après-midi, arrêt à Castrovillari pour un tour guidé de la ville (hors entrées): Située au nord de la région de Calabre, au bord du Parc National de Pollino, la ville a un patrimoine artistique remarquable, avec l'imposant château Aragonese, situé dans le centre de la ville, un point culminant - Continuation vers la région de Cosenza. Installation à l'hôtel - Dîner et logement.

Jour 3: TROPEA / PIZZO

Petit déjeuner - Rencontre avec votre guide accompagnateur et matinée dédiée à la visite de Tropea, connue pour son centre historique au sommet d'une falaise, la Cathédrale du XII^e siècle, construite sur un ancien cimetière byzantin, abrite des sarcophages en marbre et une peinture de la Madone de Roumanie, la protectrice de la ville et l'église centenaire de Saint Maria de l'Isle installée sur un rocher surplombant la mer - Déjeuner - Dégustation de la «NDUJA», le produit typique de la région calabraise, salami tendre et épicé à tartiner - Dans l'après-midi départ en direction de Pizzo connu pour son héros, Joaquim Murat qui y a vécu et y a été exécuté. Visite du Château de Murat et de l'Église de Piedigrotta en bord de mer, entièrement creusée dans la roche - Continuation vers la Vibo Valentia. Installation à l'hôtel - Dîner et logement.

Les Points Forts

- ✓ Visite des principaux sites au programme
- ✓ Visites guidées
- ✓ Boissons incluses aux repas
- ✓ guide avec audiophones inclus

Jour 4: SERRA SAN BRUNO / STILO / SIDERNO

Petit déjeuner - Départ pour Serra San Bruno, village de montagne - Visite du musée de la Chartreuse de Serra, ancien complexe monastique appartenant à l'Ordre des Chartreux, toujours habité et gardé par ses moines - Poursuite sur Stilo et déjeuner - L'après-midi, visite de ce village à flanc de montagne où se dresse la «Cattolica» église construite au X^e siècle par des moines basilien, joyau de l'art byzantin et classée patrimoine culturel de l'Unesco - Continuation vers la région de Siderno. Installation à l'hôtel - Dîner et logement.

Jour 5: LOCRI / GERACE / MAMMOLA

Petit déjeuner - Route vers Locri, ancienne colonie grecque, des fouilles archéologiques témoignent de l'importance de la ville dans l'Antiquité. Les vestiges consistent en de nombreux ouvrages militaires, plusieurs temples, le théâtre greco-romain, la nécropole et la Talca di Pietra, qui a fourni une riche collection de tablettes en bronze, des archives de la cité grecque - Poursuite vers Gerace, «la petite Florence de la Calabre», cité médiévale et visite de la cathédrale du XI^e siècle avec sa crypte de style byzantin et ses absides normandes. Déjeuner - Continuation vers Mammola et visite guidée du Parc Musée Musaba, ancien monastère du X^e siècle qui expose une quarantaine d'œuvres d'artistes contemporains internationaux dans le contexte naturel du parc et dans les ruines du monastère des Chartreux - Retour à l'hôtel - Dîner et logement.

Jour 6 : REGIO CALABRIA / CILA

Petit-déjeuner – départ pour le trajet retour vers la France – Déjeuner libre en cours de route – Arrêt à la Jonquera pour derniers achats. Retour en soirée dans votre ville.

Jour 7 : LAGONEGRO / ATTIGLIANO

Petit déjeuner – Départ pour Lagonegro et visite de la ville. La partie médiévale du bourg, le Castello, est un labyrinthe de petites rues, d'escaliers et de passages – Déjeuner – L'après-midi, continuation vers la région de Attigliano.

Installation à l'hôtel – Dîner et logement.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar grand tourisme
L'hébergement en hôtel 3* et 4*, base chambre double
La pension complète du dîner du jour 1 au petit-déjeuner du jour 8
Les boissons aux repas (½ minérale + ¼ vin)
Le guide-accompagnateur du jour 3 au matin au J 6 au soir
Les visites et excursions mentionnées au programme
Les entrées: au musée de Reggio Calabria, au Château Murat à Pizzo, au Parc musée de Musaba, au Chateau Ruffo à Scilla
Les audiophones
Les taxes de séjour
La pochette voyage
L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages et interruption de séjour toute clause

Jour 8 : ATTIGLIANO MARSEILLE

Départ pour le trajet retour vers la France – Déjeuner libre en cours de route – Arrivée dans votre ville en fin de journée.

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité. Photocopie de la carte d'identité ou du passeport obligatoire lors de votre inscription
A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

INFORMATIONS :

Photocopie de la carte d'identité ou du passeport obligatoire lors de votre inscription. A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle: 200 €
Les déjeuners de route le jour 1 et 8
Les boissons autres que celles mentionnées
Les pourboires
Les dépenses personnelles



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation. Un contrat spécifique peut être souscrit en option pour les cas de maladies existantes ou non consolidées.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .